



Vous êtes ici :

[Un Conseil d'orientation scientifique pour l'OST](#)
[Accueil](#) [Actualités !](#)

OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES (OST)

Un Conseil d'orientation scientifique pour l'OST !

Publié le 30 mars 2016

Le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif au Hcéres prévoit la mise en place d'un Conseil d'orientation scientifique auprès de l'OST. Les 12 membres qui le composent, nommés lors du Conseil du Hcéres le 7 mars 2016, se sont réunis pour la première fois le 17 mars. Découvrez son rôle et son fonctionnement !

Un garant de la qualité scientifique des travaux de l'OST

L'Observatoire des Sciences et Techniques (OST) du Hcéres assure trois types d'activité :

- la réalisation d'analyses stratégiques et d'études ;
- des travaux en appui à l'évaluation ;
- des projets de recherche appliquée et de développement qui lui permettent d'améliorer en permanence ses méthodes et ses outils.

Afin de garantir la qualité scientifique des travaux de l'OST, le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014, relatif au Hcéres, dote l'Observatoire d'un Conseil d'orientation scientifique (COS). La composition et les modalités de fonctionnement du COS ont été adoptées par le Conseil du Hcéres en sa séance du 7 mars 2016.

Le COS, se réunit au moins 3 fois par an, pour :

- donner son avis sur le programme prévisionnel de travail de l'OST, notamment au regard des moyens à engager ;
- évaluer la qualité scientifique et la pertinence des projets de recherche et de développement envisagés, dans le cadre du programme de travail et d'activités contractuelles ;
- examiner en cours d'année l'avancement des travaux et les résultats obtenus ;
- proposer au président du Hcéres, le directeur de l'OST, nommé pour un mandat de 4 ans, renouvelable 1 fois.

Une composition paritaire fondée sur l'expertise

Le COS est composé de six femmes et six hommes, choisis par le Président du Haut Conseil pour leur expertise et leurs réalisations, et nommés par ce dernier après avis du Collège du Hcéres.

Leur mandat, y compris celui du président du comité, est de 4 ans. Le COS est renouvelé par moitié tous les 2 ans.

Télécharger

Liste des membres du COS (juillet 2017) (/sites/default/files/media/downloads/HCERES_CompositionCOS_juillet2017.pdf)
(249.58 Ko) - PDF

 [Télécharger](/sites/default/files/media/downloads/HCERES_CompositionCOS_juillet2017.pdf) (/sites/default/files/media/downloads/HCERES_CompositionCOS_juillet2017.pdf)

Composition et fonctionnement du COS de l'OST
(/sites/default/files/media/downloads/HCERES_Composition_Fonctionnement_COS_20160307VD.pdf)
(282.55 Ko) - PDF

 [Télécharger](/sites/default/files/media/downloads/HCERES_Composition_Fonctionnement_COS_20160307VD.pdf) (/sites/default/files/media/downloads/HCERES_Composition_Fonctionnement_COS_20160307VD.pdf)